

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 76 (1931)
Heft: 9

Artikel: Manœuvres suisses
Autor: Masson, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an 18 fr. ; 6 mois 10 fr. ; 3 mois fr. 6.	Prix du numéro : 2 fr. 50.	1 an 22.50 fr. ; 6 mois 14 fr. ; 3 mois 8 fr.
DIRECTION ET RÉDACTION : Major R. Masson, avenue Druey, 11, Lausanne. Tél. 32.217.		
ADMINISTRATION, ABONNEMENT, VENTE : Imprimeries Réunies, S.A., avenue de la Gare, 23. Compte chèques postaux II.217.		
ANNONCES : Agence de Publicité Gust. Amacker, Palud, 3, Lausanne.		

Manœuvres suisses.

AVANT - PROPOS.

En ce pluvieux mois de septembre, les manœuvres des 4^e et 5^e divisions viennent de prendre leur glorieuse fin. Bâties sur le thème habituel, type fédéral 100%, elles ont évité l'inédit. Mais le peuple souverain les aura suivies d'un œil arrondi dans les reportages des journaux. Quelques mois plus tard paraîtra un *historique* qui excitera la verve de tous ceux qui se targuent d'être un peu tacticiens. L'année prochaine d'autres divisions recommenceront.

Au reste, il ne faut point s'étonner de ce que, chaque année, à peine le rideau baissé sur le dernier acte de nos grandes manœuvres, surgissent quelques polémiques par quoi de considérables militaires se plaisent à éclairer notre religion. Ces coryphées de la Tactique font œuvre utile en se soulageant, de temps à autre, au profit de ceux qui estiment n'en jamais trop savoir. Tout cela serait donc fort bien venu si les propos échangés se confinaient dans la discussion objective des principes qui régissent l'organisation et l'exécution de nos manœuvres annuelles. Mais il faut bien reconnaître que, quelle que soit la formule appliquée, les critiques finissent toujours par

atteindre au delà des théories, des hommes qui ont mis le meilleur de leurs connaissances au service de leur troupe.

Le souvenir est encore vivant, du débat hospitalisé par le *Journal militaire suisse*¹ et qui mit aux prises deux de nos officiers supérieurs sur un objet qui intéressa notamment les cadres de la 1^{re} division. Nous n'allons pas refaire ici la genèse des opérations qui ont permis aux partis rouge et bleu de s'affronter avec dignité dans la région de la Haute Broye. Au demeurant, le lecteur qui ne les a point vécues aura lu avec intérêt l'étude documentée du major de Vallière².

Le colonel Fonjallaz — auquel on ne saurait dénier les soins attentifs qu'il porte aux choses de l'armée — reprochait aux commandants des partis rouge et bleu d'avoir monté a priori une manœuvre boiteuse ; le premier pour n'avoir pas adopté un dispositif de progression lui permettant d'atteindre rapidement, et toutes forces réunies, la transversale Lac de Bret-Mézières, son premier objectif important ; le second, pour n'avoir pas manifesté par un ordre plus clair et plus impératif sa volonté d'opérer une « marche foudroyante » par Savigny sur Lausanne en vue de disloquer l'offensive de Rouge en crevant son dispositif en son point de moindre résistance. Cette critique intéressait la première journée (8 sept.), l'unique phase des manœuvres qui permît aux chefs de parti, jouissant d'une certaine liberté d'action, de faire preuve de quelque initiative. En effet, les gros de Rouge et de Bleu, tenus en laisse, face à face, le 7 au soir, à une distance d'environ 20 km., ne devaient démarrer qu'à l'aube du 8 sur un champ de bataille encore vierge. Les journées des 9 et 10 sept. ont permis au colonel Fonjallaz de retenir d'autres incidents, caractéristiques, à son sens, de nos conceptions tactiques dont quelques-unes lui paraissent démodées. Il se donne comme le partisan convaincu de la nécessité de modifier à la fois l'esprit et l'agencement de nos manœuvres, sans toutefois nous déceler

¹ *Allgemeine Schweizer Militärzeitung*, 1930. Nos 10 et 11 : *Une étude sur les manœuvres de la 1^{re} Division, 7-11 septembre 1930*, par le colonel A. Fonjallaz ; No 12 : *Manœuvres de la 1^{re} Division*, par le colonel Sunier.

² *Les manœuvres de la 1^{re} Division*. *Revue militaire suisse* 1930, Nos 11 et 12 et 1931, Nos 2 et 3.

le secret de son programme. Ce sera, espérons-le, l'objet d'une prochaine étude.

Répondant à son contradicteur, le colonel Sunier en reprit quelques arguments et s'efforça de les réfuter sur la base d'une analyse très poussée de ces deux éléments de sa décision : la mission reçue et les moyens disponibles.

Nous nous garderons bien de faire la synthèse de ces controverses. Si la tactique appliquée permet, dans l'étude du cas concret, de mettre en relief quelques enseignements, elle n'autorise jamais de conclusions. La conception d'une manœuvre est toujours personnelle ; elle est la résultante de l'interprétation subjective de certains principes tactiques et, variant selon la personnalité du chef, subit la marque de son tempérament. Les principes, s'ils ont le mérite d'être éternels par définition, s'avèrent imprécis dès qu'on passe à leur application. Ce qui permet à un chef de prendre telles mesures que seules il juge utiles, alors qu'un autre agira dans le sens opposé sous l'empire de la même conviction. Il y aura donc toujours ce qu'on appelle improprement des *fautes* de tactique. Notion de valeur très relative, en temps de paix, où l'erreur trouve sa sanction dans une prescription d'arbitre, jouant avec des impondérables, parfois mal informé, et non dans la cuisante réalité des effets du feu adverse.

La fin obligée de ces discussions gratuites, qui affectent moins la valeur des principes que la qualité des chefs mis en scène, est de créer un certain malaise dans les esprits. Depuis quelques années, les mêmes manœuvres, opposant une division du type organique (parti rouge) amputée d'une brigade et d'une fraction de son artillerie à une division dite « légère » (parti bleu) engendrent des critiques identiques. Rien ne ressemble autant à un « historique » qu'un autre « historique ».

Cette permanence des blâmes stériles qui, à chaque manœuvre terminée, cascaden sans rendement d'un échelon à l'autre et vont ensuite s'inscrire dans des grimoires fédéraux, cette permanence-même n'est-elle pas révélatrice des faiblesses congénitales de notre système ? Toute critique ayant un solide fondement est susceptible de provoquer l'amélioration

désirée. Elle doit se traduire, d'une année à l'autre, par des *progrès*. Si, comme c'est le cas, l'on constate que ce perfectionnement n'existe pas, on peut se demander s'il ne faut pas incriminer plutôt les principes qui conditionnent nos manœuvres et non les hommes qui les appliquent. Il nous importe ici, au contraire, de rendre hommage à nos officiers de troupe qui tous les ans et souvent au préjudice de leurs intérêts privés, donnent aux cadres des armées de métier un bel exemple de patriotisme agissant et de dévouement à la cause de la défense nationale, en se pliant, avec un louable zèle, aux nombreuses servitudes que comportent leurs responsabilités militaires.

On nous objectera qu'aucun système ne porte en soi la perfection et que précisément le caractère de nos services à court terme nous empêche d'y atteindre. Cet argument ne saurait être retenu. Aussi bien ne s'agit-il pas de perfection. En matière de préparation à la guerre, aucun pays ne peut prétendre détenir la formule susceptible d'assurer le succès de ses armes. L'histoire de toutes les guerres démontre que, quel que soit le degré de préparation réalisé en temps de paix, les opérations de tout début de campagne placent les belligérants en face de problèmes nouveaux qui impriment souvent aux premiers engagements un caractère de surprise, soit stratégique, soit tactique.

C'est alors qu'il appartient au Haut-Commandement de prendre les initiatives dictées par la rapide évolution des formes de la guerre et de faire preuve de cette mobilité intellectuelle qui seule permet d'adapter constamment les moyens au but. Mais ceci est une autre histoire...

Le degré de préparation à la guerre d'une armée sera donc toujours relatif selon qu'on le compare aux possibilités matérielles de telle ou telle autre puissance. Le terme même de « potentiel de guerre », dont on se gargarise avec béatitude dans les conciles internationaux, ne possède aucune valeur intrinsèque. On lui confère souvent un sens trop restrictif sans tenir compte du jeu des alliances, parfois secrètes, qui, dès la guerre déclarée, risquent de doubler ou de tripler la puissance matérielle de l'un ou l'autre des belligérants, initiale-

ment considéré comme seul susceptible d'entrer en lice dans un conflit éventuel. Mais ce problème relève du domaine des impondérables qui, notamment, lui donne son caractère de constante imprécision.

Il importe en revanche, que toute armée, sa mission étant bien définie, affronte les « réalités de la guerre » avec un maximum de puissance, à la mesure de ses possibilités morales et matérielles. Préciser ces possibilités, agencer les moyens en fonction du but poursuivi, exploiter toutes les ressources du pays en vue de leur meilleur rendement, voilà nettement l'objet que se propose la *préparation militaire du temps de paix*.

Pour que les efforts de tous convergent vers l'unique but à atteindre : « être prêt » et que chacun soit en mesure de faire son simple devoir dans le rôle qui lui est assigné, l'instruction de l'armée est conditionnée par un certain nombre d'idées directrices, de principes et de prescriptions transmis aux exécutants sous la forme rébarbative de quelques règlements.

Mais les règlements ne suffisent pas, où dorment, comme dans un silencieux arsenal, les textes officiels. Il faut que des esprits investigateurs s'en emparent, les réveillent, les animent et, par eux, frappent l'imagination et consolident la foi de ceux qui, à tous les échelons, sont chargés de la mise en œuvre de notre armée. Il faut que les chefs, instruisant leur troupe, se saisissent des textes passifs, leur donnent de la vie en les interprétant à la lumière d'une claire intelligence, Il faut encore que le Commandement supérieur, grand animateur de l'armée, lui transmette la chaleur de ses convictions et lui infuse sa doctrine, véritable profession de foi. Il faut, enfin, que vienne cette belle confiance dans la valeur de notre défense nationale, confiance pleine et absolue, seule génératrice, d'un travail fécond pendant la paix, à la guerre des sacrifices nécessaires.

Cette confiance, si elle existe actuellement, n'est cependant pas absolue. A certaines heures, elle est battue en brèche par des malaises du genre de ceux que nous venons de préciser. Elle existe chez la troupe et chez l'officier dans la

valeur du principe même de notre système de milices, dans le fondement de notre statut militaire, dans la précision de notre tir, dans la conscience et le sérieux que mettent nos chefs et nos instances militaires à forger l'outil qui sera peut-être un jour notre seul bouclier. Mais la confiance, source d'énergie, pour être créatrice d'action spontanée, ne souffre pas les fluctuations que lui imposent les incertitudes de l'esprit. C'est sur cet esprit qu'il faut agir !

Dans ce programme d'action, le chapitre des manœuvres de nos grandes unités, qui retient ici particulièrement notre attention, occupe une place prépondérante. Ces exercices, effectués dans le cadre du corps d'armée, se proposent à la fois de faire jouer en commun nos différentes armes combattantes et de donner aux chefs supérieurs la possibilité d'exercer un commandement effectif.

Il est évident que la conception de telles manœuvres s'inspire avant tout de cette idée maîtresse que les thèmes leur servant de base doivent se rapprocher le plus possible de ce que pourrait être la réalité, c'est-à-dire la *guerre chez nous*. Nous disons bien « le plus possible », cette réalité demeurant toujours imprécise jusqu'à l'heure où elle nous imposerait de passer à l'action.

La manœuvre des grandes unités sera donc conditionnée, en temps de paix, par les deux éléments capitaux du problème de la défense nationale : les conceptions officielles en matière d'emploi de nos forces et la constitution organique de notre armée. Les conceptions d'emploi gardent, même à la guerre, toute leur valeur aussi longtemps qu'elles ne sont pas directement influencées par des arguments nouveaux : découverte de matériels inédits, évolution du caractère même des hostilités. La constitution organique de l'armée, elle, trouve sa codification dans l'*ordre de bataille* qui, quoique susceptible de quelques changements — d'ailleurs peu importants — à l'instant où les forces de la nation sont confiées au commandant en chef, n'en conservera pas moins sa structure générale du temps de paix.

Nous n'allons pas entreprendre ici l'étude critique de notre organisation militaire, dont certes le mérite essentiel est

d'exister. Les principes sur lesquels elle repose sont judicieux et de nature à assurer un développement normal et assez harmonieux de notre puissance matérielle.

Quant aux conceptions d'emploi tactique, ayons l'ingénuité de rappeler qu'elles ont fait l'objet d'un document national qui porte le titre générique de « Service en campagne », au millésime de 1927.

Fruit de savantes compilations, par quoi il s'apparente à tous ses confrères des armées étrangères, ce document contient quelques idées originales sur le caractère spécial que pourrait revêtir une guerre portée sur notre sol. Parlant de compilation, nous n'entendons donner à ce terme aucun sens péjoratif, mais simplement souligner que dans le domaine de la tactique — l'organisation de nos corps de troupes se rapprochant sensiblement de celle des pays qui nous entourent — nous avons pu bénéficier de l'expérience des autres. Au contraire, il convient de dire que notre « Service en campagne », par ses conceptions saines, son argumentation solide et la claire ordonnance de son texte, constitue un document parfaitement exploitable et qui fait honneur à notre état-major général.

Ce bréviaire de notre tactique, qui a si heureusement évité tout schématisme étroit, énumère quelques principes relatifs à la manœuvre, notamment de notre brigade, unité de combat et de notre division, groupement opératif. Il fut accueilli très favorablement par tous nos officiers, soucieux de se pénétrer des conceptions officielles et d'y conformer leur attitude dans le commandement tactique de leur troupe. Le « Service en campagne » contenait, à leurs yeux, non pas l'exposé impersonnel d'idées générales sur la tactique des différentes armes, mais *une solution officielle*, pour nous certainement la meilleure, s'inspirant des conditions spécifiques de notre pays : principe de notre défense nationale, organisation de nos milices, armement, terrain, possibilités matérielles.

Voici donc reconnue la valeur de notre document de base, « valable pour toutes les armes ». Il s'est affranchi des solutions omnibus ; il a mis de la clarté dans les esprits. Approuvé par le Département militaire fédéral, il est impératif, a le sens d'un ordre et non d'un conseil.

Ce règlement, créant l'unité de doctrine, était susceptible d'assurer l'unité d'action, conséquemment la convergence des efforts vers un même but. *Or, cette unité d'action n'existe pas, actuellement, dans la mesure qu'il faudrait, pour la simple raison que nous n'appliquons pas intégralement les principes constituant le fondement de notre doctrine.*

En particulier, le spectacle de nos manœuvres accuse un certain divorce entre ces principes et leur application. En veut-on quelques exemples ?

Le S. C. admet, à juste titre, que doivent être nocturnes tous les mouvements de troupes présentant des effectifs importants, de l'ordre de la brigade ou de la division, en vue de les soustraire aux investigations aériennes de l'ennemi ; cette servitude nous sera presque toujours imposée, notre aviation étant impuissante à nous assurer, partout, une protection efficace ; or, contrairement à ce principe, nous faisons constamment déambuler sur nos grandes routes et de jour — l'ennemi n'étant souvent qu'à quelques kilomètres — de longues colonnes de toutes armes. Le S. C. reconnaît que nos grandes unités suisses ne sont pas suffisamment étoffées en artillerie pour mener des actions offensives d'une certaine profondeur ; cela n'empêche pas que, dans nos manœuvres, le premier ordre donné au parti bleu (helvétique), l'oblige à démarrer, toutes voiles au vent, et à une allure olympique, à la rencontre de la lourde et puissante division ennemie.

Alors que le même S. C. vante les avantages d'une exploration lointaine, fertile en renseignements (les seuls présentant un intérêt immédiat pour le commandant d'une grande unité), exploration qui, à l'échelon division doit précéder d'au moins une demi-journée de marche la progression des gros, les deux partis en présence s'ébranlent sur un sol d'aspect lunaire, ne poussant devant eux que des organes rapprochés, dont les actions locales ne sauraient intéresser le chef d'un tel groupement.

Le S. C. (toujours lui), dit en son paragraphe 14 : « Il convient en outre de pratiquer la coopération des armes, *en temps de paix déjà, dans les groupements prévus pour la guerre.* » Ce sage conseil demeure inopérant, puisque aucun de nos

groupements de manœuvre ne correspond exactement à la constitution prévue par l'ordre de bataille. Le parti rouge, censé représenter l'ennemi, n'est pas agencé selon le mode d'organisation d'une division étrangère (argument « réalités de la guerre » en Suisse), pas plus d'ailleurs qu'il ne se comporte tactiquement d'après les conceptions de telle ou telle armée, que pourtant nous connaissons ; étant admis que l'on veuille maintenir à ce parti rouge son caractère de grande unité type suisse, on constate qu'on ne respecte pas davantage *notre* organisation ; en effet, on enlève à ce commandant de division des unités d'infanterie, des cyclistes, des mitrailleurs attelés, des groupes d'artillerie, des troupes techniques représentant une diminution de plus d'un tiers des effectifs qu'en réalité il aurait à mettre en œuvre. Quant à la constitution du parti *suisse*, dit bleu, mieux vaut ne pas insister sur le caractère bohème de cet agglomérat de troupes sans aucun lien de parenté. Division dite de « manœuvre », dont on ne sait si elle est « légère » par suite de l'attribution d'une brigade de cavalerie, ou « lourde » parce que s'y trouve une brigade d'infanterie de montagne. Cette « division », dont la constitution ne respecte aucun principe de commandement : ni celui donnant à tout chef au moins deux subordonnés commandant des troupes de même pied, ni celui qui veut que ce chef influence le combat par l'action d'ensemble de son artillerie et de ses réserves, cette division est impossible à commander selon les préceptes du « Service en campagne », avec lequel elle est, du point de vue organisation, en contradiction flagrante. Le moins qu'on en puisse dire est qu'un tel groupement ne résisterait pas à l'usage. Nous nous proposons de revenir une autre fois sur cet objet.

Rappelons, pour mémoire, l'inapplication des procédés de combat préconisés par le S. C., sous le nom de « petite guerre ». Ces procédés, qui relèvent de la doctrine d'emploi de nos grandes unités, opérant dans de profondes zones, ne seraient pas, dans une guerre éventuelle, purement circonstanciels. Il importe donc, dans nos manœuvres de paix, de les appliquer au cas concret. La mise en scène de petits détachements appelés à « paralyser l'exploration ennemie » doit pouvoir être

réglée sans gros effort d'imagination et leur activité facilement contrôlée par un service d'arbitrage bien organisé ¹.

Il suffit. Ce sont des constatations de ce genre qui parfois donnent au moins averti des exécutants le sentiment qu'un changement doit intervenir dans la conception même de nos manœuvres. Ce malaise n'est pas un mythe ; il existe. Il n'entame certes pas le patriotisme de nos officiers et de notre troupe, pas plus qu'il ne diminue leur foi dans la valeur de notre armée.

Mais cette valeur peut être augmentée encore et il le faut. Ce but sera atteint lorsque notre armée, consciente de ses possibilités morales et matérielles, sera en mesure de poursuivre sa laborieuse tâche dans une atmosphère de confiance absolue en la juste application des principes qui conditionnent son activité désintéressée au service du pays.

La solution n'est certes pas facile à trouver. Tant de servitudes pèsent lourdement sur notre système de milices. Et ce serait faire une injure gratuite à nos chefs responsables que de ne point reconnaître qu'ils ont constamment mis leur intelligence et leurs forces dans la recherche du meilleur rendement de nos institutions militaires.

C'est pour cela que, nous efforçant de placer le débat au-dessus des hommes, il nous a semblé utile d'examiner si certaines erreurs ne sont point directement imputables aux conceptions dont se nourrissent ceux qui ont la difficile tâche de monter le scénario de nos grandes manœuvres.

Ce débat est-il préjudiciable à la cause de notre armée ? Nous ne le pensons pas. C'est déjà une preuve de force que de reconnaître courageusement ses faiblesses.

Les quelques études que notre revue se propose d'entreprendre n'ont aucun caractère de critique stérile. Etroitement liées à son programme d'action, elles poursuivent un but positif : le bien de notre armée et le constant souci de la maintenir à la hauteur de sa mission.

R. MASSON.

¹ Les essais entrepris en 1929, lors des manœuvres de la 2^e division par les colonels de Diesbach et Borel ont été probants.